

FINANCIERE BSGM
Société par actions simplifiée
au capital de 5 230 euros
Siège social : 11, Chemin des Brions, 33450 SAINT LOUBES
483 975 538 RCS BORDEAUX

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : FINANCIERE BSGM
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 483 975 538 RCS BORDEAUX

Représentée par :
Monsieur Frédéric BERTIN
agissant en qualité de représentant légal

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

- (X) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve
- () Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves
- () Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes
- () Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes
- () Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Frédéric BERTIN



**EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES
+33 (0)5 57 19 12 12
sagec@actheos.com
www.actheos.com

SAS FINANCIERE BSGM

11, Chemin des Bryons

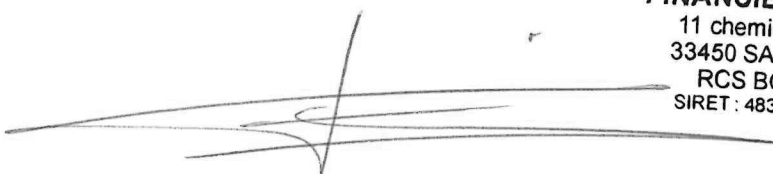
33450 SAINT-LOUBES

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Dossier suivi par Eric MARTAGEIX, Expert-Comptable D.P.L.E

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

FINANCIERE B.S.G.M.
11 chemin des bryons
33450 SAINT LOUBES
RCS BORDEAUX
SIRET : 483 975 538 00016



BILAN - ACTIF

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

ACTIF	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				2		2
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	117 950	57 569	60 381		69 802	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	900	877	23		323	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				90		89
Participations	2 742 300		2 742 300		2 741 600	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 861 150	58 446	2 802 704	92	2 811 725	91
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes					13 147	
Créances				8		8
Clients (3)	92 119		92 119		100 994	
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)	70 773		70 773		26 010	
Autres créances (3)	78 509		78 509		113 139	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	4 825		4 825		19 852	1
Charges constatées d'avance (3)	2 594		2 594		2 408	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	248 820		248 820	8	275 550	9
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	3 109 970	58 446	3 051 523	100	3 087 275	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

PASSIF

	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 5 150)	5 150		5 150	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	201 930	7	201 930	7
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		65		70
Réserve légale	750		750	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 993 828		2 157 175	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	465 430	15	256 653	8
SITUATION NETTE	2 667 088	87	2 621 658	85
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 667 088	87	2 621 658	85
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	223 978	7	202 325	7
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	19 225	1	2 390	
Fournisseurs, factures non parvenues	6 238		15 093	
Dettes fiscales et sociales	134 994	4	245 809	8
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	384 436	13	465 617	15
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	3 051 523	100	3 087 275	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

384 436

465 617

FINANCIERE BSGM
Société par actions simplifiée
au capital de 5 230 euros
Siège social : 11, Chemin des Brions, 33450 SAINT LOUBES
483 975 538 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 04 juillet 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 465 429,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	465 429,95 euros
A titre de dividendes au profit d'associés titulaires, D'actions de préférence dites actions « P » Soit 1 700,00 euros par action « P »	17 000,00 euros
A titre de de dividendes au profit d'associés titulaires D'actions ordinaires dites actions « O » Soit 785,58 euros par action « O »	403 000,00 euros
Soit un dividende global de	----- 420 000,00 euros -----
Le solde En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 039 257,87 euros.	45 429,95 euros

Il est précisé que :

- le dividende versé au profit des associés titulaires d'actions de préférence dites « P », d'un montant total de 17 000,00 Euros est éligible en totalité à l'abattement de 40 % pour un montant de 17 000 Euros.

- le dividende versé au profit des associés titulaires d'actions ordinaires dites « O », d'un montant total de 403 000,00 Euros est éligible à l'abattement de 40 % pour un montant de 119 910,33 Euros et n'est pas éligible à l'abattement de 40 % pour un montant de 300 089,67 Euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 04 juillet 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus **par des personnes physiques** depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

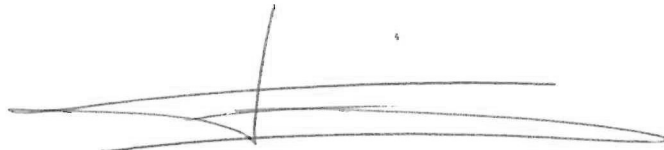
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 04 juillet 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Frédéric BERTIN



ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 3 051 523,48 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 465 429,95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/05/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INTÉGRATION FISCALE : SOCIÉTÉ MÈRE

La société Financière BSGM est la holding tête de groupe qui est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Le périmètre d'intégration du Groupe Financière BSGM comprend :

- la SAS SOGEDDA, société détenue à 100 % par la SAS FINANCIERE BSGM.

Compte tenue de cette situation, il est tenu compte des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts relatives à l'intégration Fiscale.

Le résultat fiscal du Groupe FINANCIERE BGM s'élève à 703 200 € pour l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires hors taxes du Groupe s'élève à 25 523 648 €.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	116 450		1 500
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
		Matériel de transport		900	
Matériel de bureau & mobilier informatique					
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL			900		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		2 741 600		700
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			2 741 600		700
TOTAL GENERAL			2 858 950		2 200

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévellop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		117 950	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			
		Matériel de transport			900
Mat. bureau, inform., mobilier					
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL				900	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			2 742 300	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
TOTAL				2 742 300	
TOTAL GENERAL				2 861 150	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		46 648	10 921		57 569
TOTAL		46 648	10 921		57 569
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	577	300		877
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		577	300		877
TOTAL GENERAL		47 225	11 221		58 446

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023
COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

Informations financières (5)	Capital (6)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (/) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (/)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (/) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
SOGEDDA - BP 24 - Aux Brions 33450 SAINT LOUBES - 471202341	105 000	3 839 465	100,00	2 740 000	2 740 000			24 909 169	421 026	
4BMK - 35 RUE XAINTRAILLES 33000 BORDEAUX - 825073836	1 000	322 447	90,00	900	900	1 376	44 406		91 194	100 000
3BRCK - 35 rue Xaintraillles 33000 BORDEAUX - 905203410	1 000	195 659	70,00	700	700				1 775 690	1 807 676
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

Informations financières (5)	Capital (6)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (6) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres detenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Resultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	162 892	162 892	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 615	5 615	
	Impôts sur les bénéfiques	49 755	49 755	
	Etat & autres coll. publiques	4 324	4 324	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	16 753	16 753		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	2 061	2 061		
Charges constatées d'avance	2 594	2 594		
TOTAUX		243 995	243 995	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 594
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 594

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	70 773
Autres créances	5 942
Disponibilités	
TOTAL	76 716

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	515,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	515,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	25 463	25 463		
Personnel & comptes rattachés	31 929	31 929		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	60 979	60 979		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	32 149	32 149		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	9 937	9 937		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	223 978	223 978		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	384 436	384 436		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	3 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 238
Dettes fiscales et sociales	53 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

63 161

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS FINANCIERE BSGM

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 115 929,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,37 %

Départ volontaire à 65 ans

Rotation lente

CCN n°3002

Le montant des indemnités de départ à la retraite ne figure pas dans les comptes annuels de la SAS FINANCIERE BSGM conformément aux possibilités offertes par l'article L.123-13 du Code de Commerce et l'avis n°00-A du 6 juillet 2000 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

La société FINANCIERE BSGM a cependant souscrit des contrats spécifiques pour l'ensemble de son personnel auprès de :

- SMABTP pour les salariés entrant dans la catégorie du personnel Cadres,

Les cotisations versées au cours de l'exercice auprès de ces organismes sont inscrites dans les comptes sociaux de la société.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautions, avals et garanties donnés par la société			44 405			44 405
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)			44 405			44 405
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL			44 405			44 405